

TUTORAT INFIRMIER

Le référentiel de formation au diplôme d'état d'infirmier basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage coordonnateur de l'accompagnement des étudiants occupe une place privilégiée dans ce dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clés du référentiel de formation en soins infirmiers.
Développer des compétences pédagogiques.
Identifier les différents acteurs dans la formation.
Organiser le stage : accueil, bilan intermédiaire, évaluation des compétences.
Accompagner l'apprentissage de l'étudiant à partir d'outils.
Développer une posture de tuteur.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Place de l'alternance dans la construction des compétences
Positionnement dans la fonction tutorale
Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé
Interface du tuteur dans la construction du partenariat
Théories d'apprentissage
Outils du tutorat (livret d'accueil, portfolio, objectifs de stage...)
Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences
Evaluation et ses enjeux
Analyse de pratique professionnelle de tutorat

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Analyse de pratique
- Jeux de rôles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.
Evaluation à distance par l'employeur de la satisfaction.

DURÉE

4 jours soit 28h

DATES

Session 1 : 12,13,14 /04/2027 et 25/05/2027

Session 2 : 3,4,5/11 et 7/12/2027

LIEU

IFSanté Chartres 7 rue Philippe Desportes 28000 Chartres

TARIFS

770 € par participant pour les 4 jours de formation

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers, cadres de santé

PRE REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 20/02/2026, relatif au Diplôme d'État d'Infirmier.
Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Auprès du secrétariat de l'IFSanté Chartres (après accord de l'employeur). Pour les agents du CH de Chartres, via le service de formation continue.

Date limite d'inscription session 1 : 26/03/2027
session 2 : 20/10/2027

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

Référentes handicap : Amandine Aubry et Marion Pepineau (mpepineau@ch-chartres.fr; aaubry@ch-chartres.fr).

Contact :
Secrétariat de l'IFSanté Chartres :
02 37 30 30 86,
secifsi@ch-chartres.fr